

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le lundi 27 novembre 2006



Des progrès encourageants dans le dossier des dépenses non imputées (DNI)

Le CPQ est fier d'annoncer aujourd'hui une série de progrès encourageants qui alimentent l'espoir de voir instaurée, à moyen terme, une répartition plus équitable des DNI à la CSST.

Rappelons d'entrée de jeu que la méthode de tarification actuelle est inéquitable dans la mesure où l'explosion récente des DNI oblige des secteurs industriels à payer parfois jusqu'à dix fois plus que d'autres secteurs pour des coûts imputés à l'ensemble des employeurs.

En tant que représentant du monde patronal, le CPQ met tout en œuvre, en lien avec ses membres, pour que soit adoptée une solution juste et équitable pour tous et n'hésite pas, en ce sens, à déployer le leadership nécessaire pour faire avancer le dossier.

Nous sommes ainsi fort heureux de vous faire part des développements positifs suivants :

1) Consultation sur les irritants administratifs de la CSST

Donnant suite à une suggestion formulée par des membres, le CPQ annonce la tenue d'une consultation dédiée aux employeurs et portant sur leurs préoccupations relatives au régime de santé et de sécurité du travail, dont, notamment, les irritants administratifs qui seraient une des causes de la croissance des DNI.

Le déjeuner de consultation du CPQ se déroulera le mercredi 31 janvier 2007. Tous les membres intéressés sont invités à venir s'y exprimer afin de faire progresser les avis du CPQ à ce sujet. Vous recevrez sous peu une invitation détaillée à cet événement.

2) Consensus patronal : adoption unanime des principes d'une nouvelle méthode

La délégation patronale à la CSST – dont font notamment partie le CPQ, la FCEI et une représentante de l'industrie des pâtes et papiers – a adopté à l'unanimité, le 19 octobre dernier, trois principes clés devant guider le développement d'une nouvelle méthode de tarification par la CSST. Ces principes sont les suivants :

- a) *Maintien de la réactivité des régimes de tarification*, afin que la méthode de tarification continue de récompenser la prévention et le retour rapide au travail;
- b) *Équité entre les groupes tarifaires*;
- c) *Équité entre les secteurs d'activité*.

- 3) Mandat unanime donné à la CSST pour le développement d'une nouvelle méthode**
Fort de ce consensus, la CSST a reçu, le 16 novembre dernier, le mandat unanime de la délégation patronale de développer une version chiffrée d'une nouvelle méthode de tarification respectant intégralement les trois principes clés. La CSST dit être en mesure de déposer une proposition en septembre 2007. Une fois déposée, cette proposition fera aussitôt l'objet de consultations par le CPQ auprès de ses membres. Quel que soit le scénario par la suite, cette méthode ne pourra pas être mise en application avant l'année de tarification 2009.
- 4) Formation d'un groupe d'experts pour étudier l'article 12 du projet de loi n° 40**
Étant donné que la majorité des scénarios actuellement sous étude nécessitent un amendement législatif pour être mis en place, le CPQ a vu d'un bon œil, à l'occasion du dépôt du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail*, l'insertion d'un tel amendement donnant plus de souplesse à la CSST. Nous avons actuellement une fenêtre législative afin d'adopter un tel amendement et il nous semble essentiel d'en profiter. Cela étant, le CPQ est d'avis que la version actuelle de cet article semble trop large et qu'il faut instaurer des balises plus claires. L'article 12 fait donc l'objet d'une étude attentive par un groupe d'experts formé spécialement par le CPQ afin d'en revoir le libellé et de suggérer des modifications appropriées.
- 5) Création prochaine d'un comité de surveillance *ad hoc***
Enfin, pour s'assurer que la nouvelle méthode en développement respecte l'esprit et la lettre du consensus patronal, le CPQ formera sous peu un comité de surveillance *ad hoc* chargé de suivre pas à pas le bon déroulement des travaux au sein de la CSST et d'en informer les membres sur une base régulière.

Voilà donc une série de progrès concrets et encourageants. Ayant à cœur l'intérêt de ses membres, le CPQ entend redoubler d'efforts pour vous tenir à jour dans ce dossier qui en inquiète plusieurs. De plus, soyez assurés qu'aucune décision définitive ne sera prise sans de nouvelles consultations préalables. Le CPQ entend agir avec leadership pour restaurer l'équité tout en maintenant la réactivité et en appliquant des solutions conformes aux besoins de son membership.

